

MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMpte RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 décembre 2016

Conseillers présents : MM, BROGLIO Nello, maire,

CAPPA Jean François, TREMEREL Liliane, FERNANDEZ Bernadette, MISEROUX Gérard et PILLET Murielle : adjoints.

GERMAIN Jacques, SARRACO Reine, GILLES Alain, MASBOU Bernard, SANCHEZ Jacqueline, MURTA Jean Louis, HOUPLON Sylvain, NIETO Carine et De JESUS Jérôme : Conseillers Municipaux.

Conseillers représentés : HEMSEN Alain, GUERIN René, de CONINCK Christophe et RAGAUD Christelle qui en application de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir de voter en leur nom à FERNANDEZ Bernadette, CAPPA Jean François, MISEROUX Gérard et SARRACO Reine.

Absentes excusées : ROCHEL Jacqueline, BAUGIER Valérie et BAILLEUL Laëtitia.

Le compte rendu du 08 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1) Délibération relative à la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'instituer le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et charge l'autorité territoriale d'en fixer les montants individuels selon les critères définis. Les crédits seront prévus à cet effet au budget.

2) Convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion du Var pour obtenir un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI) dans notre collectivité.

3) Convention de mise à disposition de personnel et de matériel dans le cadre de la compétence balayage et nettoyage de la voirie

Afin de simplifier les mouvements de personnel et au regard des particularités géographiques du village, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention de mise à disposition de la CAVEM du personnel des services techniques municipaux de la commune pour se charger du balayage manuel selon les modalités ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir :

Nom	Prénom	Fonction et quotité de travail
WIJCKMANS	Jérémy	Maintenance des réseaux eau assainissement – 49%

4) Gestion de la compétence développement économique zone d'activité économique/ZAE transférée à la CAVEM

Dans l'attente de la mise en place de la compétence « développement économique » par la CAVEM, il est nécessaire d'élaborer des conventions de gestion afin de préciser les conditions dans lesquelles les communes assureront à titre transitoire la gestion et la compétence Développement Economique/ZAE. A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le principe de cette convention de gestion à intervenir avec la CAVEM et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5) Convention financière 2016-2017 pour le Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE) de la Siagne

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE de la Siagne, dans une logique de solidarité de bassin, la commission locale de l'eau (CLE) a convenu d'un partenariat financier, via une convention sur 2014-2015, avec les 26 communes comprises dans le périmètre du SAGE, dans le but d'assurer le financement de ce dernier. Le renouvellement de cette convention a été validé pour les années 2016 et 2017. Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, à signer le renouvellement de cette convention.

6) Réalisation de la salle polyvalente et de la maison de l'Estérel. Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du CRET

La commune des Adrets de l'Estérel souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de la salle polyvalente, assise de la future maison de l'Estérel à la CAVEM du fait des capacités techniques et de l'expérience des services de celle-ci tout en y étant étroitement associée. Les services de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ont manifesté du fait de cette délégation à la CAVEM le souhait de voir cette opération prise en compte intégralement par le CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial). Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du plan de financement suivant :

	Salle polyvalente Commune des Adrets de l'Estérel		Maison de l'Estérel CAVEM		Total opération
Autofinancement	34,59 %	341271 €	20 %	176 688 €	517 959 €
ETAT	DETR	225 300 €	39,90 %	FSIPL 353 000 €	578 300 €
REGION	CRET	200 000 €	13,00 %	CRET 115 000 €	315 000 €
DEPARTEMENT		220 000 €	27,10 %	240 000 €	460 000 €
Sous Total Partenaires	65,41 %	645 300 €	80,00 %	708 000 €	1 353 300 €
Total HT	100 %	986 571 €	100 %	884 688 €	1 871 259 €

7) Ajustement des comptes patrimoniaux - Amortissement du compte 2041582 « Subventions d'équipements versées » - Rectification du compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme »

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la décision modificative n° 3 telle que présentée ci-dessus :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim. de crédit	Augmen. de crédit	Dim. de crédit	Augmen. de crédit
Amortissement du compte 2041582 « Subventions d'équipement versées »				
Section de fonctionnement				
Opération 042 – Opérations d'ordre de transferts entre les sections				
D – 011 – 61531 - Entretien et réparation voiries	3 770,00 €			
D-6811-Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		3 770,00 €		
Section d'investissement				
Opération 040 – Opérations d'ordre de transferts entre les sections				
D – 2184 - Mobilier	3 770,00 €			
R – 28041582 - Amortissement des immobilisations incorporelles				3 770,00 €
Imputations des frais liés aux documents d'urbanisme au compte budgétaire 202				

Section d'investissement			
Opération 041 – Opérations patrimoniales			
D – 202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		22 000,00 €	
R – 2031 - Frais d'étude			20 400,00 €
R - 2033 - Frais d'insertion			1 600,00 €

8) Subvention de fonctionnement aux associations 2016 - Versement d'une subvention complémentaire au CCAS des Adrets et au CAOS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la décision modificative n° 4 accordant une augmentation de crédit de 2 000 euros au C.C.A.S. et une avance sur subvention de 1 000 euros au CAOS.

9) Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du Fonds de soutien aux Forces de Sécurité - Réalisation de l'extension du dispositif de vidéoprotection

Afin d'améliorer la couverture de vidéoprotection du village, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décident de compléter le dispositif de vidéoprotection existant par 10 caméras supplémentaires. Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide du Conseil Départemental et de la Région.

Autofinancement	16 400	40%
Département	12 300	30%
Région	12 300	30%
Total HT	41 000	100%

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le mardi 20 décembre 2016 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 20 décembre 2016

Le Maire :

N. BROGLIO